



CC Chénérailles, Auzances/Bellegarde et Haut Pays Marchois (Siren : 200067593)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Auzances
Arrondissement	Aubusson
Département	Creuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	02/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Pierre DESARMENIEN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	23700 AUZANCES
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 193
-----------------------------	--------

Densité moyenne 14,68

Périmètre

Nombre total de communes membres : 50

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
23	Arfeuille-Châtain (212300503)	188
23	Auzances (212301303)	1 321
23	Basville (212301709)	167
23	Bellegarde-en-Marche (212302004)	410
23	Bosroger (212302806)	118
23	Brousse (212303408)	26
23	Bussière-Nouvelle (212303705)	97
23	Champagnat (212304802)	474
23	Chard (212305304)	203
23	Charron (212305403)	234
23	Châtelard (212305502)	31
23	Chénérailles (212306104)	791
23	Crocq (212306906)	399
23	Dontreix (212307300)	410
23	Flayat (212308100)	325
23	Fontanières (212308308)	259
23	Issoudun-Létrieix (212309702)	307
23	La Chaussade (212305908)	120
23	La Mazière-aux-Bons-Hommes (212312904)	69
23	La Serre-Bussière-Vieille (212317200)	125
23	Lavaveix-les-Mines (212310510)	733
23	La Villeneuve (212326508)	68
23	Le Chauchet (212305809)	113
23	Le Compas (212306609)	222
23	Les Mars (212312300)	199
23	Lioux-les-Monges (212311005)	55
23	Lupersat (212311302)	327
23	Mainsat (212311609)	590
23	Mautes (212312706)	222
23	Mérinchal (212313100)	772
23	Peyrat-la-Nonière (212315105)	429
23	Pontcharraud (212315600)	76
23	Puy-Malsignat (212315907)	174
23	Reterre (212316004)	291
23	Rougnat (212316400)	513
23	Saint-Agnant-près-Crocq (212317804)	199
23	Saint-Bard (212318406)	112
23	Saint-Chabrais (212318505)	333
23	Saint-Dizier-la-Tour (212318703)	221
23	Saint-Domet (212319008)	180

23	Saint-Georges-Nigremont (212319800)	128
23	Saint-Maurice-près-Crocq (212321806)	102
23	Saint-Médard-la-Rochette (212322002)	600
23	Saint-Oradoux-près-Crocq (212322507)	104
23	Saint-Pardoux-d'Arnet (212322606)	174
23	Saint-Pardoux-les-Cards (212322903)	304
23	Saint-Priest (212323406)	162
23	Saint-Silvain-Bellegarde (212324107)	206
23	Sannat (212316707)	376
23	Sermur (212317101)	134

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies <i>- réflexion et concertation sur l'implantation des parcs éoliens et définition des zones de développement éolien</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif <i>assainissement non collectif comprenant les vérifications techniques de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages ; les vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations et de bon entretien des ouvrages ; l'entretien des équipements n'étant pas pris en charge par la CC</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement des ordures ménagères, opérations de tri sélectif) actions générales en matière d'environnement (enlèvement des encombrants, organisation de collectes des plastiques agricoles et des pneus des particuliers en vue de leur élimination)</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>Réflexion sur la mise en place d'une action globale sur l'aménagement des petits ruisseaux</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>Acquisition, construction ou réhabilitation de maisons de santé, participation au réseau Combrailles réseau santé. Impulsion et coordination d'actions au niveau social notamment les services aux personnes. Action en faveur de la petite enfance : aide au démarrage de structures d'accueil (sont exclues les activités périscolaires. Etude, réalisation et financement d'équipement petite enfance : micro-crèche, maison d'assistantes maternelles, relais assistantes maternelles. la gestion de ces structures pourra être déléguée à une association.</i>
- Action sociale <i>- recherche des professionnels de santé à compter du 1er janvier 2006</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou gestionnaire, politiques locales du commerce et artisanales, agricoles, agricoles commerciales - zone d'activité de Lavaveix les Mines
Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Gestion, entretien et fonctionnement des écoles maternelles et primaires, les investissements mobiliers, immobiliers, matériels et immatériels, la rémunération du personnel scolaire avec transfert à la CC des agents FPT ou sous contrat affectés aux écoles, services de cantine et de garderies scolaires, transports scolaires vers les écoles maternelles et primaires et transports pour activités sportives dans le cadre scolaire, aide aux associations de parents d'élèves et coopératives scolaires dans le cadre d'activités scolaires maternelles et primaires, prise en charge à la place des communes de la participation due aux communes extérieures avec écoles où sont scolarisés des élèves domiciliés sur la CC, participation aux voyages scolaires des collèges pour les élèves résidant sur le territoire de la CC

- Activités culturelles ou socioculturelles

Impulser et coordonner l'action touristique et favoriser la vie culturelle, sportive et sociale d'intérêt communautaire et notamment en matière sociale, les services aux personnes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

Réflexion sur un schéma intercommunal d'urbanisme, étude d'un schéma territorial intercommunal pour la mise en place et l'accompagnement d'actions collectives dans le cadre des CAD (contrats d'agriculture durable)

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Point à temps sur l'ensemble de la voirie communale : action consistant à réparer les points de dégradations de surface : nids de poule, arrachements - Accès aux points propres et aux salles des fêtes à partir de la voie publique la plus proche, selon plans annexés aux statuts.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- promotion du territoire et du patrimoine de la CC en complément des actions menées par les organismes chargés du développement touristique - impulsion et coordination de l'action touristique pour favoriser l'émergence de projets au niveau culturel et patrimonial, la vie culturelle, sportive et sociale notamment les services aux personnes. - itinéraires de randonnée : caractérisés par critères économique, patrimonial, environnemental ou paysager. Ils doivent permettre in fine une interconnexion contribuant à constituer un réseau de découverte des territoires communaux dans leur ensemble. La compétence communautaire s'exerce en fauchage et débroussaillage excepté l'entretien des constructions implantées en bordures de ces chemins (fontaines, puits, lavoirs), ouverture, promotion, balisages. Un inventaire des itinéraires de randonnée intercommunaux sera joint aux statuts. Il pourra être complété ou restreint. Sont exclus de la compétence de la CC, les chemins inscrits au PDTR même lorsque les itinéraires de randonnée intercommunaux empruntent ces circuits.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

PLH et autres procédures, intervention éventuelle au profit des particuliers

- Politique du logement non social

- amélioration du parc locatif dont les logements vacants communaux pour lesquels une réhabilitation complète est nécessaire et dont le montant des travaux correspondant au total des devis présentés lors du dépôt du dossier et excluant les frais de maîtrise d'oeuvre, les différentes missions, d'assurance et autres honoraires, est supérieur ou égal à 100 000 euros HT - action sur les façades et les abords des logements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, clés vacances, accueil paysan, meublés de tourisme)

- Politique du logement social

Politique du logement social d'IC et action par des opérations d'IC en faveur du logement des personnes défavorisées. Est d'IC tout projet de construction ou de réhabilitation en faveur des personnes défavorisées de 6 logements au mini, destinés aux personnes ou familles remplissant les conditions légales en matière de locations de logements sociaux. La CC intervient uniquement par la participation financière auprès d'organismes HLM. OPAH : abondement des aides de l'Etat ou organismes, organisation de service à la population : confection et distribution de repas à domicile, mise à disposition d'internet, formation au NTIC

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>IC : les programmes de création de plus d'un logement social dans les communes dont la population est inférieure à 150 habitants, les programmes de création de plus de deux logements sociaux dans les communes dont la population est comprise entre 150 et 450 habitants, les programmes de création de plus de cinq logements sociaux dans les communes dont la population est supérieure à 450 habitants. Sont exclues de la compétence communautaire les opérations concernant l'habitat menées conjointement entre une commune et l'office HLM ou tout autre organisme logeur</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>OPAH</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Elaboration, contractualisation et gestion d'une politique de pays</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Mise en place d'actions tendant à favoriser l'utilisation des NTIC (téléphonie mobile, informatique, câblage)</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>promotion du territoire et du patrimoine de la CC en complément des actions menées par les organismes chargés du développement touristique. Implusion et coordination de l'action touristique pour favoriser l'émergence de projets au niveau culturel et patrimonial, la vie culturelle, sportive et sociale notamment les services aux personnes. Itinéraires de randonnée d'intérêt communautaire : - les itinéraires de randonnée caractérisés par un ou plusieurs des critères suivants : économique, patrimonial, environnemental ou paysager. Ces itinéraires devront permettre in fine une interconnexion contribuant à constituer un réseau de découverte des territoires communaux dans leur ensemble La compétence communautaire s'exerce en : entretien, excepté l'entretien des constructions implantées en bordures de ces chemins (fontaines, puits), ouverture, promotion, balisages. Un inventaire des itinéraires de randonnée intercommunaux sera joint aux statuts de la CC. Il pourra être restreint selon l'approbation du bureau de la CC. Un nouvel inventaire sera établi lors de chaque modification approuvée par le bureau. Sont exclus de la compétence de la CC les chemins inscrits au plan départemental PDTR même lorsque les itinéraires de randonnée intercommunaux empruntent ces circuits. - Aménagement et élargissement à vocation agricole de chemins ruraux : chemins empruntant au moins 2 communes dont la liste est annexée aux statuts.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
23	Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse (200017119)	SM ouvert	129 187
23	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CROCQ (252306907)	SM fermé	5 003
23	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE (252309646)	SM fermé	124 569
19	Syndicat mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (251900130)	SM ouvert	107 203
23	syndicat mixte ouvert Conservatoire départemental Emile Goué (200014496)	SM ouvert	67 047
23	SIVOM AUZANCES BELLEGARDE (242301307)	SM fermé	12 111
23	SICTOM DE LA REGION DE CHENERAILLES (252306147)	SM fermé	8 173

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)